

Assainissement

DOSSIER

Nous le savons tous aujourd'hui : l'eau est un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller. En revanche, nous nous préoccupons moins de ce que devient l'eau que nous avons utilisée. Pourtant, l'évacuation et le traitement des eaux usées nous concernent tous. Il s'agit de préserver notre environnement, nos sols et nos réserves en eaux. C'est précisément le rôle de l'assainissement. Chaque année, la ville consacre un budget important à l'entretien et à la modernisation de son réseau. Décryptage.

JEAN-CHRISTIAN SCHNELL**Maire-adjoint, délégué aux Espaces publics et à l'Environnement****« L'assainissement, une nouvelle gouvernance »**

Un article de loi d'août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Le transfert de la compétence « eau » était déjà effectif depuis notre entrée en 2014 dans Versailles Grand Parc. Le transfert de l'assainissement suit la même logique de gestion qui conduit à opérer à l'échelle la mieux adaptée, et donc au-delà de l'échelle communale. En ce qui concerne la collecte communale, tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales, le transfert permettra une homogénéisation des pratiques et l'établissement d'un schéma directeur global, qui sera mis en oeuvre avec une équipe dédiée.

Règlement**d'assainissement**

Le règlement rend obligatoire le raccordement à l'égout quand un réseau existe sous la voirie, ce qui est le cas général à La Celle Saint-Cloud, en séparant les eaux pluviales des eaux usées. A noter que certaines rues ne disposent pas d'un réseau séparatif mais uniquement d'un réseau unitaire recevant indifféremment les eaux usées et pluviales. Au moment de chaque transaction immobilière, le vendeur se doit d'indiquer à l'acheteur la nature des raccordements.

Les caractéristiques de la commune (pentes fortes, talweg très marqué) conduisent rapidement à une mise en charge des canalisations par très fortes pluies avec des dégâts potentiels sur la voirie comme nous l'avons constaté encore cet été. Il est nécessaire que les canalisations fassent l'objet d'inspections visuelles régulières et de curage. Mais en parallèle, tout doit être fait en amont pour limiter les débits : infiltration à la parcelle, toitures végétalisées, récupérateurs d'eau utilisée pour l'arrosage ou les toilettes, diminution des surfaces imperméabilisées.

Qui finance ?

Pour entretenir son réseau, la ville, au-delà des prestations de maintenance confiées à son prestataire SEVESC, investit chaque année de l'ordre de 400 000 € pour maintenir le réseau en état soit par des opérations de remplacement de canalisation, soit par des chemisages à l'intérieur de canalisations existantes dont l'état mécanique reste bon. Citons pour mémoire les dernières grosses opérations concernant tous les quartiers de la ville : avenue Maugé, avenue de Louveciennes, avenue Montagne Bon Air, avenue la Fontaine, avenue Hogg. L'état général du réseau est ainsi préservé.



Avenue de Louveciennes

Le réseau d'assainissement est composé de deux réseaux parallèles : le réseau destiné à collecter les eaux pluviales qui sont rejetées à la Seine et celui collectant les eaux usées transportées vers les usines d'épuration d'Achères ou de Saint-Cyr.

Les eaux usées ne peuvent être rejetées en l'état dans la nature car elles sont de nature à contaminer les milieux. On pense aux matières organiques bien sûr, mais aussi aux produits chimiques que nous utilisons comme les produits d'entretien, les lessives... Ces eaux doivent donc être « nettoyées » pour prévenir les risques de pollution.



SIAAP Seine Aval

© Laetitia Tura - SIAAP

Les usines d'épuration

Les usines sont engagées dans un processus constant d'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. L'usine d'Achères gérée par le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement pour l'Agglomération Parisienne (SIAAP) traite les effluents de 6,5 millions de parisiens, ce qui en fait une des plus grosses usines d'épuration du monde.

L'usine du Carré de Réunion à Saint-Cyr gérée par le syndicat HYDREAULYS traite les eaux usées de 15 communes de la plaine de Versailles. Elle a fait récemment l'objet d'une profonde rénovation privilégiant les technologies sans apports de produits chimiques et

l'intégration dans l'environnement (intégration paysagère dans la plaine classée de Versailles, suppression des odeurs, rejet dans le ru de Gally d'une eau d'excellente qualité, épandage des boues résiduelles sur des terres agricoles de la plaine).



Qui fait quoi ?

- ✓ **Raccordement au réseau de collecte** : propriétaire de la parcelle
- ✓ **Collecte des eaux** : La Celle Saint-Cloud, VGP en 2020
- ✓ **Transport vers les usines d'épuration** : deux syndicats
 - Syndicat Intercommunal de la Boucle de la Seine (SIABS) sur le versant Seine
 - Hydreaulys sur le versant Plaine de Versailles
- ✓ **Usine d'épuration**
 - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : usine d'Achères
 - Hydreaulys : usine du Carré de Réunion à Saint-Cyr

Chiffres

- La Celle Saint-Cloud compte **29** kilomètres de réseaux d'eaux usées
- 27** kilomètres de réseaux d'eaux pluviales
- 825** grilles et avaloirs (bouches d'égouts)
- Les eaux usées de La Celle Saint-Cloud sont traitées par les stations d'épuration d'Achères (**95%**) et de Saint-Cyr l'Ecole (**5%**).